

# Compte rendu du Conseil Municipal du 26 février 2015

---

Après avoir adopté le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2014 le conseil municipal a adopté à l'unanimité les quatre comptes administratifs relatifs à l'exercice 2 014.

## Décisions budgétaires

### Comptes administratifs :

**Budget général : Dépenses de fonctionnement :** Les élus ont constaté un total de dépenses de fonctionnement de 2 419 093,22 €. les dépenses réelles de fonctionnement arrêtées à 2 404 221,25 € font apparaître une minoration de 0,91 % par rapport à celles de 2013.

Recettes de Fonctionnement : Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 3 134 879,09, soit une baisse de 6,51 % par rapport à 2013. Le total des recettes de gestions courante s'élevant à 3 116 487,87 fait apparaître une baisse d'1,81 % par rapport à 2013, due notamment à la diminution des dotations et des produits des services (ex : piscines et transport scolaire).

**Investissement :** En ce qui concerne la section d'investissement, il a été constaté un montant total dépenses de 1 125 717,42 et de recettes de 1 181 724,13.

Le conseil a également décidé de reporter sur 2015 : en dépenses 228 400 de restes à réaliser ainsi que 68 719 en recettes.

L'examen du compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement pour l'exercice 2 014 de 715 785,87 qui, cumulé avec l'excédent de fonctionnement 2 013 de 79 936,11 génère un excédent de fonctionnement total de 795 721,98.

Pour la section d'investissement, il a été constaté un excédent d'investissement pour l'exercice 2 014 de 56 006, 71 qui, déduit du déficit d'investissement 2 013, génère un déficit d'investissement cumulé de 537 645,95. Après avoir intégré le déficit des restes à réaliser d'un montant de 159 681, le besoin de financement de la section d'investissement pour 2 014 est de 697 326,95 qui sera couvert par l'excédent de fonctionnement (795 721,98).

Le conseil a également décidé de reporter le solde de cet excédent d'un montant de 98 395,03 sur la section de fonctionnement du budget 2 015.

### ***Budget Annexe d'assainissement collectif :***

Pour la section d'exploitation, le montant total des dépenses constatées est 97 969,92 et celui des recettes 93 644,96. Ce budget connaît une très forte hausse, plus de 70 %, liée aux remboursements des intérêts d'emprunts contractés pour la construction de la nouvelle station d'épuration.

Pour la section d'investissement, le montant total des dépenses constaté est de 123 910,01 et des recettes de 493 205,75. Le conseil a également décidé de reporter sur le budget 2 015 un montant total de restes à réaliser de 70 000 en dépenses.

Le conseil a constaté que la section d'exploitation faisait apparaître un déficit 2 014 de 4 324,96 dont il convient de déduire l'excédent 2013, d'un montant de 2 803,43 générant pour cette section un déficit cumulé de 1 521,53.

La section d'investissement fait apparaître un excédent 2 014 de 369 295,74 qui cumulé avec l'excédent 2 013 de 397 633,09 génère un excédent total pour cette section d'investissement de 766 928,83. (Cet excédent correspond au montant souscrit des emprunts destinés à la construction de la station d'épuration d'un montant de 800 000 €.)

Après avoir intégré le déficit des restes à réaliser 2 014 d'un montant de 70 000 €, le résultat pour la section d'investissement s'établit à 696 928,83 qui sera reporté en section d'investissement tout comme le déficit d'exploitation 2014 de 1 521,53 sera reporté à la section d'exploitation du budget 2 015.

***Budgets annexes des lotissements :***

Pour le budget du lotissement du Pré Bijou il a été uniquement constaté une recette de 10 000 € correspondant à la vente d'un terrain.

Et pour le budget annexe du lotissement des Mazets Sud il a été uniquement constaté une recette de 26 900 € correspondant à la cession de deux terrains.

**Comptes de gestion :** Le conseil municipal a adopté les comptes de gestion de l'exercice 2014 proposés par le comptable de la collectivité pour ces 4 mêmes budgets.